



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20160126-607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2016

Séance du : 26 janvier 2016
Compte rendu affiché le : 28 janvier 2016
Date de la convocation : 18 janvier 2016

Nombre de délégués : 34
En exercice : 34
Présents : 20
Votants : 20

Nombre de délégués concernés : 26
En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 17

Le 26 janvier 2016, à 20 h, en Mairie de Chazelles sur Lyon se sont réunis les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Yves Charbonnier

Etaient présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J, Mme
Cassandre J

CCFL : Bonnier D, Mr Gonon P, Rousset L

CCHL.: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM :

SIE A : G. Vincent

Autres communes : Viricel A, Dumas C, Rousset E, Reynard R, Barcet S, Dehaye S,

Etaient excusés : Mrs Rageys G, Ferlay M, Patrat Y, Barcet G, Blanchon PF, Pral C, Biguet S,
Soleymieux B, Mme Bussière L,

Secrétaire de séance : Vincent G

N°607Objet : Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire du SPANC

Préambule : En application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

En fonctionnement : L'année 2016 verra la poursuite du suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée et publique. Les techniciens assureront toutes les démarches administratives et techniques auprès de tous les usagers qui s'engageront dans cette démarche volontaire. Les réunions publiques de la fin de l'année 2014 permettront peut-être d'avoir une meilleure lisibilité sur le nombre de réhabilitation à gérer en 2015. Les mises en demeure qui seront effectuées en juillet 2016 et les aides aux communes urbaines de nouveau d'actualité vont peut-être précipiter les demandes.

Parallèlement les techniciens assureront les compétences obligatoires concernant l'instruction des dossiers de permis de construire, les diagnostics pré-ventes, le suivi des réhabilitations et la réalisation des contrôles de bon fonctionnement. Pour ces derniers contrôles, il s'agit de la visite périodique (tous les 6 ans).

Pour 2016, les objectifs sont les suivants en fonctionnement :

En recettes :

Suivi conception avec étude en maîtrise d'ouvrage publique :	75€ x 49	= 3675 €
Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique :	375 € x 80	= 30 000 €
Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée :	225 € x 15	= 3 375 €
Diagnostiques pré vente	150 € x 40	= 6 000 €
Suivi des installations neuves	200 € x 15	= 3 000 €
Réhabilitations classiques	200 € x 15	= 3 000 €
Réhabilitation bulle verte	280 € x 5	= 1 400 €
Suivi des vidanges	30 € x 60	= 1 800 €
Contrôle de bon fonctionnement	125 € x 450	= 56 250 €
Bulle verte	50 € x 10	= 500 €

Total

109 000 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent :

1) Salaires et charges :	72 000 €
2) Charges à caractère général et autres	37 000 €

Total des dépenses 109 000 €

En investissement :

Les dépenses d'investissement concernent principalement les opérations pour compte de tiers (maîtrise d'ouvrage SIMA). Pour 2016, il est proposé d'inscrire 80 réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique soit une somme de 760 000 €. Pour ce qui est des travaux en maîtrise d'ouvrage privée, les subventions transitent par le SIMA avant d'être reversées aux usagers. Cela représente une somme de $15 \times 5 \text{ 100€} = 76 \text{ 500 €}$

Les recettes : Il y aura les aides de l'Agence LB et de la Région RA et la participation des usagers pour le coût résiduel.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical donnent un avis favorable à ces orientations budgétaires

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
26.01.2016
Le Président
Jean Yves Charbonnier

SIMA LOISE
1 Passage Cloître
42330 Saint Galmier
Tél. : 04 77 52 54 57